

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

Tramway - 1ère Phase avec extension C.H.R. - Révision des autorisations de programme/crédits de paiement votés par délibération n°2001/1130 du 14 décembre 2001 et révisées par délibération n°2004/0898 du 17 décembre 2004 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/0898 du 17 décembre 2004, l'enveloppe prévisionnelle de la 1^{ère} phase avait été portée, en valeur janvier 2004, à 668.126.162,99 € HT et celui des autorisations de programme révisées à 592.126.448,08 €, compte tenu des crédits déjà utilisés au 31 décembre 1999 (23.059.608,19 €) ou restant à réaliser à cette même date (52.940.106,72 €).

La première phase peut être aujourd'hui considérée comme pratiquement achevée avec la mise en service depuis le 26 septembre 2005 de l'extension de la ligne A, Mériadeck/Saint-Augustin.

Dans le cadre de la première phase, les trois lignes A, B et C totalisent 24,5 kms. L'exploitation est assurée par 24 rames qui desservent 53 stations.

Pour faciliter les déplacements mutli-modaux, plus de 2.500 places réparties dans huit parcs relais, dont deux réalisés en ouvrage sont mis à la disposition des usagers pour stationner leur véhicule.

Le système d'alimentation par le sol (APS) répondant notamment à la demande du Ministère de la Culture et de l'Architecte des bâtiments de France pour le secteur sauvegardé a été installé sur 11 kms de voies.

Enfin, au fil du temps, le succès commercial du Tramway se confirme et des pointes de plus de 180.000 voyageurs/jours ont pu être constatés.

Plus de 130 marchés ont été notifiés pour réaliser la 1^{ère} phase dont 92 sont, à ce jour, soldés et une quarantaine sont encore actifs.

Un ajustement du montant des autorisations de programme afférentes à la 1^{ère} phase (desserte Saint-Augustin comprise) s'avère nécessaire afin de :

- traduire les décisions prises dans le courant de l'année 2005 par le Conseil de Communauté ;
- retracer des adaptations, du fait de l'avancement du projet, entre les lignes d'AP ;
- prendre en compte les effets de l'actualisation sur les restes à réaliser, sachant que les révisions d'autorisations de programme votées en décembre 2004 étaient évaluées aux conditions économiques de janvier 2004 alors que le projet est en phase d'achèvement et qu'il convient de pouvoir assurer tous les paiements y compris les révisions.

En valeur estimée janvier 2007, l'enveloppe de la 1^{ère} phase devrait ainsi passer de 668.126.162,99 € HT à 678.721.422,42 €, ce qui représente une majoration en volume de 10.595.259,43 € et en pourcentage 1,59 %.

Il est rappelé que l'année 2006 devrait voir notamment :

- la fin des travaux de reprise et de finition sur la 1^{ère} phase ainsi que la poursuite du plan d'action de fiabilisation du système de transport ;
- l'achèvement du programme de la commande artistique ;
- la poursuite des prestations de contrôle technique et de maîtrise d'œuvre qui correspondent à ces travaux.

Pour l'année 2006, les prévisions de crédits de paiement d'un total de 34.686.164,77 € HT comprennent, d'une part, des restes à réaliser réactualisés et, d'autre part, les ajustements à opérer. Ces prévisions du budget annexe Transports se répartissent comme suit :

* Acquisitions foncières	656.653,51 €
* Infrastructure et aménagements urbains	11.585.895,34 €
* Equipements	7.171.627,32 €
* Ateliers/garages	1.446.932,19 €
* Matériel roulant	2.432.662,47 €
* Divers ouvrages	5.668.279,42 €
* Maîtrise d'ouvrage	1.373.675,70 €
* Maîtrise d'œuvre	2.651.030,25 €
* Ouvrages d'art	984.450,52 €
* Aléas	1.114.958,05 €

	34.686.164,77 €

En ce qui concerne les modalités de financement du complément de crédits nécessaire sur l'exercice 2006, il sera proposé au budget supplémentaire 2006 de le financer, à hauteur de 3.000.000 €, à partir de l'excédent d'actif dégagé en section d'investissement au compte administratif 2005 du budget annexe Transports, et pour le solde, soit 3.488.216,17 €, par recours à l'emprunt ou, pour tout ou partie, par d'autres ressources susceptibles d'être enregistrées d'ici la fin de l'année comme, par exemple, le produit du transfert au budget principal de logements édifiés au-dessus de SRR.

Au global, le tableau de financement de la 1^{ère} phase fait ressortir qu'en euro (valeur janvier 2007), la Communauté Urbaine de Bordeaux est en passe de réaliser cette phase avec un recours à l'emprunt limité, en l'état actuel, à 4,9 M€ (moins de 1 % de la totalité du projet), montant susceptible d'être encore réduit par des recettes de cession foncière à venir.

Ceci exposé et dans le droit fil des délibérations AP/CP votées pour cette phase au cours des exercices précédents, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter** les AP/CP révisées de la 1^{ère} phase du Tramway telles que reprises dans le tableau ci-annexé faisant partie intégrante de la présente délibération lequel fait également apparaître les modalités de financement.
- **adopter** la répartition des derniers crédits de paiement qui en résulte.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. HENRI HOUDEBERT

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 MAI 2006**

